



Pôle enfance · éducation · culture

www.porte-de-savoie.fr

periscolaire@porte-de-savoie.fr



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

2026 • 2027

Pôle **enfance · éducation · culture**

94, place de la mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél. 04 79 28 17 04
periscolaire@porte-de-savoie.fr

www.porte-de-savoie.fr
> Accès au « Portail Familles »

Responsable Pôle :
Marie-Ange LE CERF

Heures d'ouverture du bureau

mardi, mercredi et jeudi
de 13h30 à 17h30
Fermé le vendredi

**Permanence téléphonique
pour renseignements**
aux heures d'ouverture
du bureau

Édition Juin 2026

CONCEPTION & ILLUSTRATION :

Virginie Guyony
indélébile.net

Diffusé en version numérique
et imprimé en France en 100 exemplaires
sur papier certifié PEFC



LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

CCCS

Communauté de Communes
Cœur de Savoie

CAF

Caisse d'Allocations Familiales de La Savoie

SDJES

Service départemental à la jeunesse,
à l'engagement et aux sports

PMI

Protection Maternelle Infantile



Édito

Chers parents,

L'été s'achève et l'heure de la rentrée a sonné. C'est avec un grand plaisir et un profond sens des responsabilités que je m'adresse à vous pour la première fois à travers les pages de ce livret d'accueil.

Une nouvelle année scolaire commence, pleine de promesses, de découvertes et de réussites pour vos enfants. Au-delà du temps strictement scolaire, les moments périscolaires sont des temps charnières essentiels. Notre ambition est d'en faire des espaces de vie épanouissants, bienveillants et stimulants, où chaque enfant peut grandir, se sociabiliser et s'éveiller à travers des activités de qualité.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur le professionnalisme et le dynamisme des agents de notre Pôle Enfance Éducation Culture. Je tiens à saluer leur engagement quotidien pour offrir à vos enfants un accueil sécurisant et chaleureux. Ensemble — élus, équipes d'animation et parents —, nous formons une communauté unie autour du bien-être des plus jeunes. Le dialogue et la proximité seront au cœur de notre action tout au long de ce mandat.

La pause méridienne est un autre moment clé de cette journée. Nous poursuivons notre collaboration avec la société Leztroy, dont vous connaissez l'engagement pour des menus de qualité, valorisant le bio et les circuits courts. Les prochains mois seront cependant marqués par le lancement d'un nouvel appel d'offres pour le marché de la restauration. Ce sera pour notre nouvelle équipe l'occasion de réaffirmer avec force nos exigences en matière de transition écologique, de lutte contre le gaspillage et de qualité nutritionnelle, afin d'offrir le meilleur à vos enfants pour les années à venir.

Ce livret a été conçu pour vous accompagner au quotidien : vous y trouverez toutes les informations pratiques, les modalités de fonctionnement et de tarification de nos services.

Je vous en souhaite une excellente lecture et, au nom de toute l'équipe municipale, je souhaite à vos enfants une très belle année scolaire !

Séverine DEBERNARDI
Adjointe en charge de l'Enfance,
de l'Éducation et de la Jeunesse



Qu'est ce que c'est ?

Les accueils périscolaires concernent l'ensemble des enfants scolarisés sur la commune, à partir de 3 ans (enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre).



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

Du côté de Les Marches : informations en vert

Du côté de Francin : informations en bleu

Le Pôle Enfance-Éducation-Culture organise :

Les accueils avant et après la classe

De 7h30 à l'entrée en classe, et de la sortie jusqu'à 18h30, les lundis, mardis, jeudis et vendredis, l'équipe d'animation propose des moments de détente aux enfants au travers d'activités multiples et variées, dans le respect de leur choix et de leur rythme de vie. Ces accueils permettent de répondre aux besoins de garde des familles.

> Plus d'informations en page 10

L'étude dirigée

L'étude dirigée est proposée pour les élèves du CP au CM2. Encadrée par des enseignants des écoles de la commune, des enseignants retraités ou des étudiants, elle permet aux élèves qui la fréquentent, d'être aidés dans leurs devoirs écrits et de profiter de conditions adéquates pour un travail efficace. Les enfants de CP peuvent s'inscrire à compter du mois de janvier, le 1^{er} trimestre étant réservé aux enfants de CE1 à CM2.

> Plus d'informations en page 13

L'anglais en s'amusant

25 séances pour s'initier à la langue anglaise pour les enfants à partir de 3 ans. Cette activité, en partenariat avec l'association Mini-schools, se déroule de 16h45 à 17h45 les jours d'école, à raison d'une fois par semaine.

> Plus d'informations en page 14

La restauration scolaire

Pour tous les élèves de la maternelle au CM2, le déjeuner est non seulement un temps de détente important dans la journée des enfants, mais aussi un temps d'éducation nutritionnelle, de partage et de découverte.

> Plus d'informations en page 15

Comment ça se passe ?

Pour profiter des services d'accueil, d'animation et de restauration gérés par le Pôle Enfance - Éducation - Culture, vous devez vous inscrire, puis utiliser les outils proposés tout au long de l'année :

Avant l'année scolaire : l'Adhésion

Pour l'accès à tous les services, chaque famille utilisatrice doit remettre un dossier d'adhésion complet, et s'acquitter d'une cotisation familiale de 6€ pour l'année scolaire. Ce montant sera facturé en même temps que les premières prestations périscolaires..

Les inscriptions des enfants s'effectuent en juin de l'année scolaire pour la rentrée suivante. Pour une première inscription de l'un de vos enfants, comptez 10 minutes de rendez-vous.

Par cette adhésion, vous vous engagez à respecter les modalités de fonctionnement de l'Accueil de Loisirs et son règlement intérieur.

Tout changement de situation en cours d'année doit être signalé au Pôle Enfance Éducation Culture et les attestations doivent être apportées au dossier pour sa mise à jour (lieu d'habitation, vaccins...).

En début d'année scolaire : l'Inscription

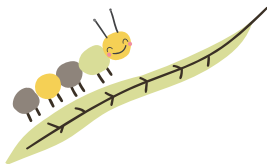
Après votre adhésion, vous recevrez des identifiants pour accéder au Portail Familles, accessible via le site internet de la commune www.porte-de-savoie.fr. L'identifiant est l'adresse mail communiquée dans le dossier d'inscription.

Pour pouvoir inscrire votre enfant aux différentes prestations, vous devrez compléter les autorisations et joindre les documents demandés sur le portail.

C'est aussi en début d'année que vous pouvez inscrire votre enfant à l'étude dirigée et aux cours d'anglais, directement au Pôle Enfance Éducation Culture lors de l'inscription, ou par email.

Tout au long de l'année : planifier les accueils du matin, du soir et la restauration scolaire sur le portail familles

Les réservations / annulations concernant les Accueils du matin, du soir et la restauration scolaire sont gérées directement par vous sur le Portail Familles (voir page suivante).



Le portail familles

Tout au long de l'année scolaire, le Portail Familles vous permet d'effectuer vos planifications en ligne, 7 jours/7, 24 h/24, et ce, **jusqu'au mercredi 8h30 pour toute réservation ou annulation pour la semaine suivante.**

Vous recevez alors un message de prise en compte de votre demande par email, qui valide la réservation ou l'annulation.

Il est possible de modifier les réservations du jeudi et du vendredi jusqu'au lundi 8h30 de la même semaine :

- > pour les accueils du matin et du soir : ajout ou annulation.
- > pour la restauration scolaire : **annulation uniquement.**



Que faire en cas d'absence imprévue ? **Prévenez-nous !**

En cas de maladie de votre enfant entraînant son absence en classe ou pour tout autre événement à caractère exceptionnel (décès, accident, naissance...), contactez immédiatement le Pôle Enfance Éducation Culture, par téléphone ou email :

- Les accueils matin et soir ne seront pas facturés **sur présentation du bon d'absence ou du certificat médical dans les 48h**
- **Restaurant scolaire : le repas du premier jour d'absence est facturé.**

Malgré tout, **il est important de prévenir** le Pôle Enfance Éducation Culture pour organiser la redistribution des repas « perdus » avant leur mise en circuit ! Et d'éviter à nos équipes de chercher votre enfant...

Dans tous les cas, le justificatif doit être transmis dans les 48 heures au Pôle Enfance Éducation Culture. Si la durée de l'absence est supérieure à une journée, la famille doit impérativement en informer le Pôle Enfance Éducation Culture par téléphone ou email.

En cas de sortie scolaire : vous n'avez pas de démarche à effectuer. En liaison avec les enseignants, l'Accueil de Loisirs est au courant de l'absence de l'enfant.

En cas d'absence de l'enseignant, aucun repas ne pourra être déduit, étant précisé que les enfants sont accueillis et répartis dans les autres classes et peuvent ainsi déjeuner à la cantine.

Le Pôle Enfance Éducation Culture se réserve le droit de facturer la prestation lorsque l'enfant n'est pas présent alors qu'il a été inscrit.

En aucun cas, les repas des enfants absents ne peuvent être récupérés par la famille.



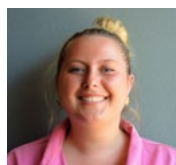
L'encadrement

- Un Pôle Enfance Éducation Culture, sa responsable Marie-Ange LE CERF
- Une commission municipale enfance / éducation, son adjointe Séverine DEBERNARDI
- Une équipe de professionnels diplômés, titulaires ou contractuels, intervenant sur les temps de restauration scolaire et les accueils (matin, soir).



Marie-Ange
LE CERF

Les agents



Morgane
SULPICE



Jonas GERBELLOT-
BARILLON



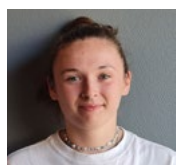
Véronique
CORTESE



Lydie
DURAND



Laëtitia COSTA



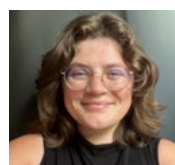
Abigaëlle SIROP



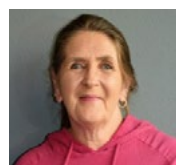
Claude DUPONT



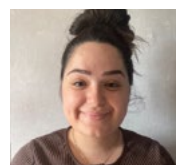
Alexandra DEGANS



Anaïs
RODRIGUES



Natacha
DOLE



Djessie
SAAB

La
gestionnaire
de la
bibliothèque



Maryline
DUPRAZ

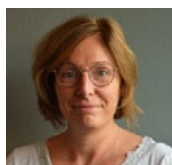
Les ATSEM



Roxane
ZEGHLAMI



Hélène
LECLERCQ



Nelly
TEIXEIRA-PENDAO



Coraline
BRISA



Tiffany
ROBIN

Les agents de restauration et d'entretien



Fanny
CAPOCASALE



Erika
CORDIER



Isabelle
GARET



Mélodie
HEPP



Céline
GOLLA

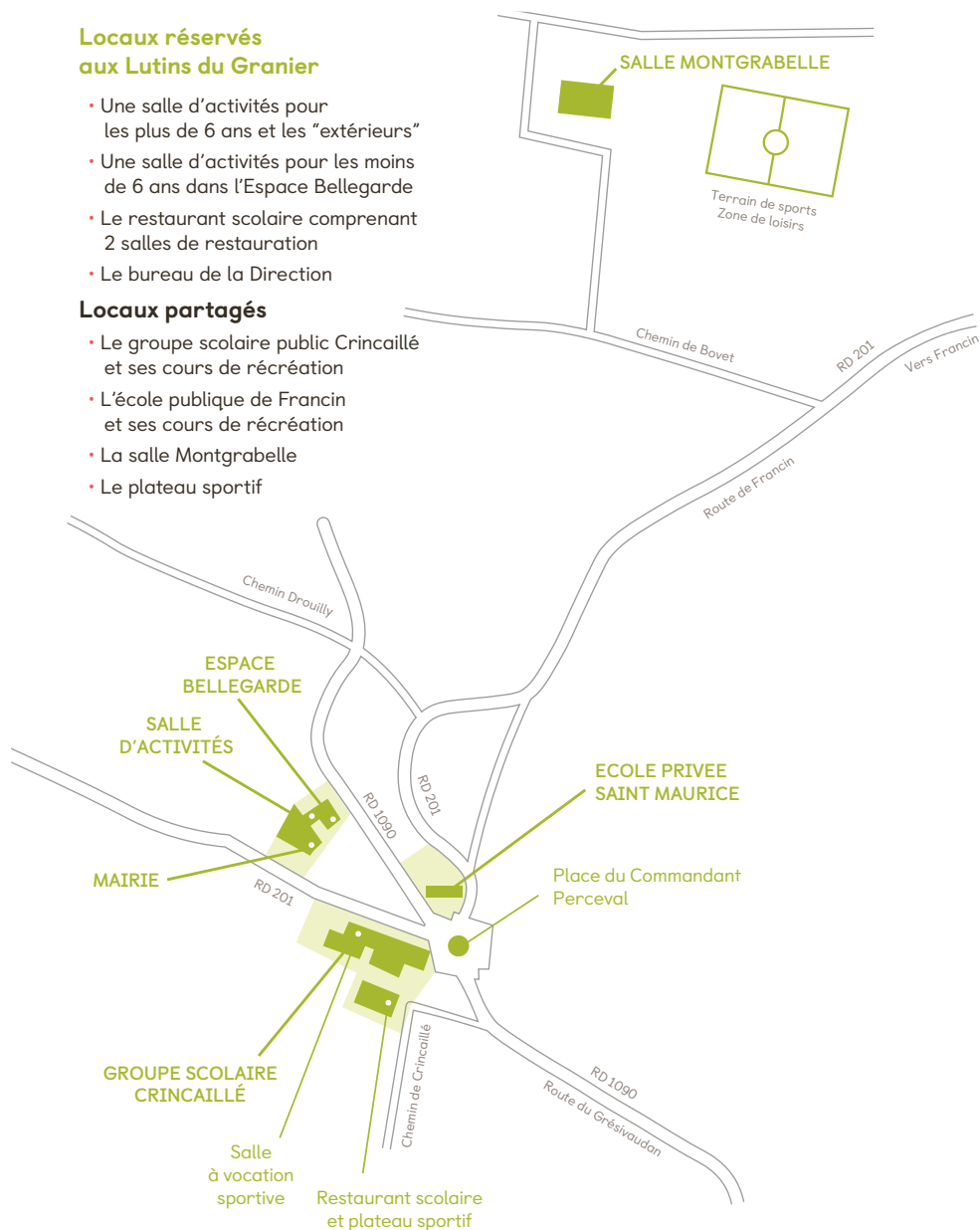
Les lieux d'accueil

Locaux réservés aux Lutins du Granier

- Une salle d'activités pour les plus de 6 ans et les "extérieurs"
- Une salle d'activités pour les moins de 6 ans dans l'Espace Bellegarde
- Le restaurant scolaire comprenant 2 salles de restauration
- Le bureau de la Direction

Locaux partagés

- Le groupe scolaire public Crincaillé et ses cours de récréation
- L'école publique de Francin et ses cours de récréation
- La salle Montgrabelle
- Le plateau sportif





Sécurisation des accès

Dans le cadre de la sécurisation des établissements scolaires (plan Vigipirate national), le contrôle d'accès aux lieux d'accueil de vos enfants est aujourd'hui opérationnel. Nous vous demandons de respecter les quelques règles indispensables au bon usage de ces installations :

À l'école élémentaire Crincaillé

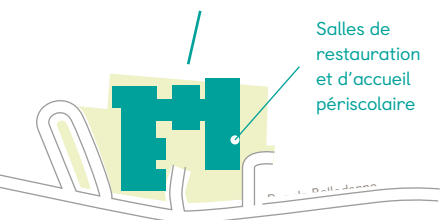
- La récupération des enfants se fait par la porte d'entrée de l'école élémentaire (face au passage piétons) exceptés les jours de beau temps (récupération au portail du square Amédée V).
- Utiliser le bouton d'appel du visiophone (même si une autre personne l'a déjà fait, attendre son tour) et décliner son identité. L'agent d'animation autorisera ou non l'accès au bâtiment (selon la liste d'appel journalière) et ira chercher l'enfant dans une des salles de l'établissement.
- Ne pas laisser entrer une autre personne en même temps que vous. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.
- Ne pas déambuler dans l'école, mais se rendre directement dans la salle plurivalente (2ème porte à gauche après le sas d'entrée).
- Ne pas stationner dans l'école, des enfants encadrés par des enseignants font leurs devoirs et pourraient être dérangés.

À l'espace Bellegarde

- La récupération des enfants se fait par le portillon. Pas d'entrée / sortie par le grand portail.
- Utiliser le bouton d'appel de l'interphone (même si une autre personne l'a déjà fait, attendre son tour) et décliner son identité. L'agent d'animation autorisera ou non l'accès au bâtiment (selon la liste d'appel journalière).
- Ne pas laisser entrer une autre personne en même temps que vous. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

ÉCOLE PRIMAIRE DE FRANCIN

Salles de
restauration
et d'accueil
périscolaire



À l'école de Francin

- La récupération des enfants se fait par le portillon. Seuls les parents et les personnes autorisées peuvent pénétrer dans l'enceinte de l'établissement.

Ces procédures peuvent être modifiées
en fonction du niveau de Plan Vigipirate
National en cours.

Nos objectifs pédagogiques et éducatifs

- Garantir la sécurité physique et affective de l'enfant
- Valoriser et promouvoir le respect de l'autre
- Favoriser l'éveil, l'apprentissage, la créativité
- Favoriser l'autonomie et la socialisation



L'ACCUEIL DES ENFANTS EN "PÉRISCOLAIRE"

Avant et après la classe

Prise en charge des enfants : les périmètres de responsabilité

École maternelle

À la fin de la classe, les enfants inscrits aux prestations périscolaires sont pris en charge, dans chaque classe, par les agents municipaux référents.

Les enfants non récupérés par un adulte autorisé sont dirigés vers les services périscolaires (accueil du soir), uniquement dans le cas où la famille possède déjà un dossier d'adhésion de l'année scolaire en cours au Pôle Enfance Éducation Culture.

École élémentaire

À la fin de la classe, les enfants inscrits aux prestations périscolaires sont pris en charge par les agents municipaux référents, dans les couloirs de l'école ou dans la cour (école Saint Maurice).

Seuls les enfants figurant sur les listes d'appel de la prestation sont pris en charge.

Accueil du Matin

À PARTIR DE 3 ANS DE LA MATERNELLE AU CM2
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)



7h30 à 8h15

LIEUX D'ACCUEIL :

7h30 à 8h20

À l'Espace Bellegarde, dans la salle petite enfance pour les enfants de Maternelle et dans la salle d'activités du Pôle Enfance Éducation Culture pour les enfants des classes élémentaires.

À la salle périscolaire
(à droite de l'école).

Attention : pas d'accueil après 8 h 15
(traversée des enfants pour rejoindre le groupe scolaire de Crincaillé et l'école Saint-Maurice).

TARIF HORAIRE

Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	1,40 €	2,70 €
QF 2 (QF de 501 à 700)	1,45 €	2,80 €
QF 3 (QF de 701 à 1000)	1,50 €	2,85 €
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	1,60 €	2,90 €
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	1,65 €	3,00 €
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	1,95 €	3,15 €
QF 7 (QF > 2101)	2,10 €	3,15 €

Toute prestation entamée est due.

N'oubliez pas d'inscrire ou de désinscrire vos enfants sur le portail famille avant 8h30 le mercredi de la semaine précédente.

Il est possible de modifier les réservations du jeudi et du vendredi jusqu'au lundi 8h30 de la même semaine :

- > pour les accueils du matin et du soir : ajout ou annulation.
- > pour la restauration scolaire : **annulation uniquement.**

(détails en page 6)



Accueil du Soir

À PARTIR DE 3 ANS DE LA MATERNELLE AU CM2
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)

16h30 à 18h30

16h30 à 18h30

LIEUX D'ACCUEIL :

À l'Espace Bellegarde, dans la salle petite enfance pour les enfants de Petite et Moyenne Section et dans la salle d'activités de l'Accueil de Loisirs pour les enfants de Grande Section de maternelle. À l'école élémentaire Crincaillé (salle plurivalente ou salle de sports ou B.C.D), pour les enfants du CP au CM2.

À la salle
périscolaire
(à droite de l'école)

À partir de 18h00, tous les enfants rejoignent l'Espace Bellegarde. L'Accueil de Loisirs se réserve le droit, selon l'effectif du groupe, de le ramener à l'Espace Bellegarde, à partir de 17h30. Vous en serez avertis par email.

À 16h45, les enfants inscrits en étude dirigée rejoignent l'enseignant (voir page 11).

TARIF HORAIRE

Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	1,40€	2,70€
QF 2 (QF de 501 à 700)	1,45€	2,80€
QF 3 (QF de 701 à 1000)	1,50€	2,85€
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	1,60€	2,90€
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	1,65€	3,00€
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	1,95€	3,15€
QF 7 (QF > 2101)	2,10€	3,15€

Toute prestation entamée est due.

Les enfants peuvent choisir entre différentes activités proposées par l'équipe d'animation (dessins, jeux de société, activités en lien avec les projets réfléchis en équipe) ou être eux-mêmes force de propositions. La possibilité est offerte, pour les enfants qui le souhaitent, de commencer leurs devoirs. L'animateur présent dans la salle n'a pas pour rôle d'aider les enfants ; il est garant d'une atmosphère de travail calme.

Étude dirigée

DU CP AU CM2

**L'inscription est valable pour le trimestre.
La famille s'engage à l'assiduité de son enfant**

16h45 à 17h45

16h45 à 17h45

LIEUX D'ACCUEIL :

L'étude dirigée est encadrée par des enseignants des écoles de la commune.
À défaut du nombre suffisant d'enseignants encadrants, la collectivité pourra faire appel à des enseignants retraités ou à des étudiants.

De 16h30 à 16h45 : goûter à l'accueil du soir. Les enfants inscrits en étude dirigée rejoignent l'enseignant à 16h45.

Les enfants ont la possibilité de rejoindre l'Accueil du soir après 17h45 avec une facturation supplémentaire (tarif Accueil du soir).

La récupération des enfants n'est possible qu'à l'issue de l'étude dirigée.

À partir de 18h00, tous les enfants des Lutins du Granier rejoignent l'Espace Bellegarde.

TARIFS POUR LA PRESTATION

Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	1,45 €	3,35 €
QF 2 (QF de 501 à 700)	2,10 €	3,70 €
QF 3 (QF de 701 à 1000)	2,75 €	4,35 €
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	3,25 €	5,00 €
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	3,90 €	5,65 €
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	4,50 €	6,30 €
QF 7 (QF > 2101)	5,25 €	6,30 €

Toute prestation entamée est due.

L'étude dirigée permet aux élèves qui la fréquentent, de réaliser le travail inscrit dans les cahiers de textes. L'encadrant est le garant d'une atmosphère de travail calme. L'étude dirigée permet à l'enfant d'être aidé dans ses devoirs écrits ; à l'issue de l'étude dirigée, les leçons ne seront pas forcément sues, il ne s'agit pas d'un soutien scolaire. **Le groupe est ouvert à un maximum de 8 enfants pour un encadrant.** Une nouvelle étude sera ouverte lorsqu'un groupe de 8 enfants sera constitué. En dessous de 5 enfants inscrits, l'Accueil de Loisirs se réserve le droit d'annuler cette prestation. Les parents seront tenus informés au maximum le vendredi de la semaine précédente.

Attention !

Il n'y a pas d'étude dirigée la semaine de rentrée scolaire et la semaine précédant la fin de l'année scolaire.



L'Anglais en s'amusant !

DE 3 À 12 ANS EN FONCTION DE L'ATELIER
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre) Nombre de places limité

16h45 à 17h45

16h45 à 17h45

LIEUX D'ACCUEIL :

À l'école maternelle de Crincaillé.

Dans la salle de classe
vacante de l'école

**De 16h30 à 16h45 : Temps de
récupération des enfants et goûter**

25 séances pour s'initier à la langue anglaise pour les enfants à partir de 3 ans. Chants, comptines, sketches... en partenariat avec l'association Mini-schools. Les groupes sont constitués en fonction de l'âge de l'enfant, du nombre d'années d'anglais effectuées. Une réunion d'information, la première quinzaine de septembre est programmée. À cette occasion, les familles intéressées pré inscrivent leur enfant.

TARIFS POUR LA PRESTATION

Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	309,00 €	356,50 €
QF 2 (QF de 501 à 700)	311,50 €	
QF 3 (QF de 701 à 1000)	319,00 €	
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	324,00 €	
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	334,00 €	
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	346,50 €	
QF 7 (QF > 2101)	351,50 €	

L'engagement de l'enfant se fait pour le cycle de 25 séances,
le règlement total de la prestation est dû.



**N'oubliez pas d'inscrire ou de désinscrire vos
enfants sur le portail famille avant 8h30 le
mercredi de la semaine précédente.**

Il est possible de modifier les réservations du jeudi et du vendredi
jusqu'au lundi 8h30 de la même semaine :
> pour les accueils du matin et du soir : ajout ou annulation.
> pour la restauration scolaire : **annulation uniquement.**

(détails en page 6)

Restauration scolaire

À PARTIR DE 3 ANS DE LA MATERNELLE AU CM2
(enfants ayant 3 ans avant le 31 décembre)



11h45 à 13h35

11h30 à 12h15

12h à 13h50

FONCTIONNEMENT :

12h15 à 13h

Le restaurant scolaire est divisé en deux salles :

- Une salle pour les enfants de Maternelle / CP pouvant accueillir 56 enfants.

Les enfants sont servis à table (entrée, fromage et dessert) et à l'assiette pour le plat chaud, par des agents d'animation communaux.

- 1 salle pour les enfants d'âge élémentaire (CE / CM) pouvant accueillir 56 enfants.

Le service est en «self». Les enfants, en arrivant dans la salle, prennent dans un premier îlot, le plateau avec les couverts, la serviette et le pain. Ils se dirigent vers le second îlot et prennent l'entrée (froide), le fromage et le dessert. Ils vont s'installer et commencent à manger l'entrée. Une fois l'entrée terminée, ils se lèvent et vont chercher le plat chaud. À la fin du repas, ils débarrassent entièrement leur plateau (partie laverie).

Le restaurant scolaire fonctionne en 2 services :

- 3 classes d'élémentaire déjeunent en premier.

Pendant ce temps, les enfants des 3 autres classes jouent.

- Les classes d'élémentaire et les 2 classes de maternelle déjeunent ensuite.

Le service, assuré par l'agent de restauration, se fait à l'assiette.

TARIFS POUR LA PRESTATION

Quotient familial (QF)	Familles de Porte-de-Savoie	Familles Hors commune
QF 1 (< 500)	3,60€	4,35€
QF 2 (QF de 501 à 700)	3,95€	4,75€
QF 3 (QF de 701 à 1000)	4,65€	5,50€
QF 4 (QF de 1001 à 1400)	5,00€	6,75€
QF 5 (QF de 1401 à 1800)	5,20€	7,50€
QF 6 (QF de 1801 à 2100)	5,70€	7,90€
QF 7 (QF > 2101)	6,15€	8,05€

Toute prestation entamée est due.

Le tarif des repas est fixé pour chaque année scolaire par le Conseil Municipal.

Le prix est calculé en tenant compte du coût du repas, des charges de personnel et des frais de fonctionnement.

Restauration scolaire

Encadrement

L'encadrement des enfants est assuré par des agents communaux, animateurs diplômés ou en cours de formation BAFA (Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur) ou CAP Accompagnement Éducatif de la Petite Enfance (AEPE).

Les adultes aident dans la découpe des aliments mais aussi dans l'apprentissage du goût et de la découverte des saveurs, des variétés de fruits et légumes.

Aucune sortie n'est autorisée pendant la pause méridienne sauf cas exceptionnels ayant fait l'objet d'un accord préalable de la responsable du Pôle Enfance Éducation Culture

Bon appétit !

Les repas sont élaborés par un prestataire de service extérieur, homologués par une diététicienne, acheminés en liaison froide puis remis en température sur place par le personnel communal. La restauration scolaire a une vocation collective, elle ne peut répondre à des préférences ou des convenances personnelles. **C'est aussi un temps d'éducation nutritionnelle, de partage et de découverte.**

Pour garantir l'équilibre alimentaire, il existe 2 types de portions (maternelle et élémentaire) et le repas est servi aux enfants dans toutes ses composantes. **Aucun aliment non prévu au menu ne peut être introduit (hors panier repas dans le cadre d'un PAI, voir ci-contre).**

Un menu sans viande est proposé. Cette proposition doit être précisée au moment de l'inscription, dans le dossier individuel de l'enfant. Le tarif est maintenu.

Le traiteur du restaurant scolaire

Le marché de repas a été attribué au prestataire Leztroy basé à Serrières en Chautagne.

Ses qualifications, ses références, la diversité de ses menus et son positionnement résolument «développement durable» ont fait l'unanimité auprès des commissions Enfance & Éducation et Appel d'offres qui ont étudié les dossiers des candidats.

La société Leztroy déjà présente dans plusieurs restaurants scolaires du territoire (Saint-Baldoph, Myans, Chignin, Jacob Bellecombette...) privilégie des menus à base de produits bruts issus de l'agriculture biologique et des circuits courts avec des producteurs et fournisseurs locaux.

Au moins une fois par trimestre, les élus, membres de la commission enfance / éducation / jeunesse sont invités à participer au repas.



> Plus d'infos sur www.leztroy-restauration.com

Les menus du mois en cours sont affichés à l'entrée des écoles et consultables sur le site de la commune :

www.porte-de-savoie.fr

Repas à thème

L'équipe d'animation, en lien avec le prestataire de repas, dans le souci de développer davantage la qualité de ce service, concocte à chaque rentrée scolaire, un « voyage culinaire ».

Les salles de restauration sont, à chaque repas à thème, aux couleurs du thème. Tous les éléments de décoration sont fabriqués par les enfants pendant les temps d'Accueil du matin et du soir.

Santé

Le personnel communal chargé de la surveillance et du service n'est pas habilité à administrer des médicaments aux enfants.

Aucun enfant n'est autorisé à introduire et à prendre un médicament dans les locaux du service de restauration collective.

Le représentant légal de l'enfant qui doit suivre un traitement médical doit demander au médecin traitant un traitement tenant compte des contraintes du service de restauration scolaire.

PAI : le Projet d'Accueil Individualisé

Les enfants victimes d'allergie ou d'intolérance alimentaire **attestée médicalement**, doivent être signalés au Pôle Enfance Éducation Culture.

Si tel est votre cas, vous devez établir un PAI (Projet d'Accueil Individualisé), renouvelable chaque année. Il est à demander auprès du directeur de l'école. L'enfant pourra alors apporter son panier-repas qui sera à déposer par les parents chaque matin, à l'accueil du matin (avant 8h15). Un tarif spécifique pour cette prestation est appliqué.

Les paniers-repas ne sont autorisés que pour les enfants bénéficiant d'un PAI.

N'oubliez pas d'inscrire ou de désinscrire vos enfants sur le portail famille avant 8h30 le mercredi de la semaine précédente.

Il est possible de modifier les réservations du jeudi et du vendredi jusqu'au lundi 8h30 de la même semaine :
> pour les accueils du matin et du soir : ajout ou annulation.
> pour la restauration scolaire : **annulation uniquement.**

(détails en page 6)

Mémo

MODALITÉS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR :

Service minimum d'accueil (SMA)

En cas de grève d'au moins 25% des enseignants des écoles maternelles ou élémentaires publiques, la commune de Porte-de-Savoie assure, dans la limite de ses capacités, un service minimum d'accueil, dans les conditions prévues dans la loi du 20 août 2008. Les services périscolaires et la restauration scolaire sont également maintenus.

Objets personnels

Il est recommandé aux parents d'éviter que leurs enfants soient en possession d'objets personnels avec ou sans valeur, la commune déclinant toute responsabilité en cas d'échange, de perte ou de vol de ces objets.

Incident et accident

En cas d'incident bénin, le responsable désigné par la famille sur la fiche d'inscription est prévenu par téléphone, le directeur de l'école ou l'enseignant de l'enfant est informé.

En cas d'événement grave, accidentel ou non, mettant en péril ou compromettant la santé de l'enfant, le service prend toutes les dispositions nécessaires (pompiers ou SAMU). Le responsable légal est immédiatement informé.

Le quotient familial

Le quotient familial (Q.F.) permet une tarification ajustée aux ressources des familles. Ce paramètre qui sert à la facturation de toutes les prestations est délivré par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou la Mutualité Sociale Agricole (MSA).

Le QF est valable toute l'année scolaire. En cas de changement important de ressources au cours de l'année scolaire, la famille peut demander, **une fois**, la révision de sa situation et donc la prise en compte de son nouveau quotient familial. La demande accompagnée du justificatif de QF sera adressée par mail au Pôle Enfance Éducation Culture. Le changement sera effectif le mois suivant la demande.

Le QF peut, à titre exceptionnel (radiation de la CAF par exemple) être calculé par le Pôle Enfance Éducation Culture sur présentation des justificatifs de ressources de la famille.

Facturation et règlement

Une facture mensuelle sera adressée par mail aux familles. Le règlement est possible par l'émission d'un titre exécutoire ou par prélèvement automatique. Les tickets Cesu ne sont pas acceptés.

Déménagement de la famille

Le tarif appliqué à la famille dépend du fait qu'elle est domiciliée ou non sur la commune de Porte-de-Savoie. En cas de déménagement en cours d'année, la famille doit en informer le bureau du Pôle Enfance Éducation Culture. Le tarif «Hors commune» est appliqué à la date du déménagement.

**Pôle enfance -
éducation - culture**

94, place de la mairie
Les Marches
73800 PORTE-DE-SAVOIE
Tél. 04 79 28 17 04
periscolaire@porte-de-savoie.fr

www.porte-de-savoie.fr
> Accès au « Portail Familles »



ACCUEIL DE LOISIRS COMMUNAL

Horaires des écoles

Lundi	Saint Maurice	Francin
	8h30 ▶ 11h45 13h45 ▶ 16h30	8h30 ▶ 11h30 13h30 ▶ 16h30
Mardi	ouverture des portes à 8h20 et 13h35	
Jeudi	Crincaillé Maternelle	Crincaillé Élémentaire
	8h30 ▶ 11h45 13h45 ▶ 16h30	8h30 ▶ 12h00 14h00 ▶ 16h30
Vendredi	ouverture des portes à 8h20 et 13h35	
	ouverture des portes à 8h20 et 13h50	

Vacances

Le départ en vacances a lieu après la classe,
la reprise des cours a lieu le matin des jours indiqués.

Rentrée	Toussaint	Noël
mardi 1 ^{er} septembre 2026	samedi 17 octobre 2026 ▼ lundi 2 novembre 2026	samedi 19 décembre 2026 ▼ lundi 4 janvier 2027
Hiver	Printemps	Été
samedi 13 février 2027 ▼ lundi 1 ^{er} mars 2027	samedi 10 avril 2027 ▼ lundi 26 avril 2027	samedi 3 juillet 2027

Les élèves n'auront pas classe le vendredi 7 mai 2027
qui suit le jeudi de l'Ascension